À nos lecteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1985)**

Heft 781

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 781 4 juillet 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 30 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Laurent Bonnard
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

781

Domaine public

L'image complice

La télévision suit l'événement et le reflète: c'est un miroir. La télévision sélectionne l'événement ou le crée: c'est un projecteur d'illusion.

On pourrait analyser son comportement en se référant à la psychopathie. Elle peut être portée à l'atonie: tout est réduit à quelques images de même importance — un meurtre valant, séquentiellement, une balle de match —; elle peut être portée à l'anxiété: partout éclate la menace.
Tantôt elle enchaîne en contraste où tout égale tout; tantôt elle enchaîne en surenchère obsessionnelle.

Or il ne s'agit pas à ce sujet de simplement disserter. Avons-nous, en toutes circonstances, droit à l'image? De Bruxelles à Beyrouth, a été interpellé quiconque a allumé son poste. Regarder, est-ce être complice et complice de quoi?
Dès que cette question est posée, surgit la crainte de la censure et de l'autocensure. Qui va décider ce que les spectateurs, dont on rappelle qu'ils sont adultes, ont le droit de voir? Le monde est ce qu'il est. Pourquoi vouloir l'aseptiser? Voiler le miroir ne corrige pas les faits.

En réalité, sans même parler de ce qui contrevient aux mœurs ou à l'obscénité, le droit à l'image connaît beaucoup de limites. Quoique publiques, les séances de tribunal ne peuvent être ni photographiées, ni filmées.
Au temps de la terreur des brigades rouges, la presse italienne, malgré les menaces brandies contre les otages, avait décidé, à une exception près, de ne plus publier les messages des terroristes. Une chaîne allemande a refusé de retransmettre le match du Heysel.

Or, un des refus que la télévision devrait signifier absolument, c'est celui de la manipulation.
Dans le drame du détournement des passagers de la TWA, la conférence de presse des représentants des otages appelait le boycott. D'une part, elle avait pour but, en faisant succéder des images à d'autres images, d'«atoniser» les événements antérieurs: otage abattu de sang-froid, séparation des passagers au nom à consonnance juive, mais elle était en soi un élément de la normalisation du chantage.

Le chantage était jusqu'ici un crime se négociant dans le huis-clos du bout de piste d'un aéroport ou d'un quartier bouclé. Qu'il puisse devenir chantage public, avec présentation, en vitrine, des victimes, est une escalade incroyable qui pour s'exercer a besoin de la complicité de la télévision.
Imagine-t-on ce que serait aujourd'hui la mise en scène télégénique de ce que furent les procès de Moscou en 1936?

Une des règles fondamentales devrait être le refus de cautionner par l'image: une «conférence de presse» de qui doit parler sous contrainte; une telle mise en condition ne peut en aucun cas être haussée au rang d'information, à moins d'assumer une complicité délibérée.
La concurrence interchaîne a ses limites: celle du voyeurisme absolu et, plus grave, celle de la collusion.

A. G.

A nos lecteurs

Voici venue — c'est la tradition, merci! — la période du ralentissement de parution de votre journal. Le prochain numéro paraîtra le 25 juillet. Dès le 15 août, vous recevrez à nouveau DP toutes les semaines.
Bonnes vacances!